



## **DECISION DU PRESIDENT N°25DC03**

**SIGNATURE DU MARCHE N° 24ACFCS13 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON  
DE CARBURANT GAZOLE SUR LES SITES DE VALSERHONE ET D'ETREMBIERES  
2 LOTS**

## **Le Président du SIVALOR,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « *Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution.* » ;

### **Préambule**

Considérant que le 26 novembre 2024 a été envoyé un avis de publicité au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de carburant gazole sur les sites de Valserhône et d'Etrembières, sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 10 janvier 2025, deux plis ont été remis dans les délais :

- Société CHARVET LA MURE BIANCO (Sas Total ENERGIES Proxi Sud Est) pour le lot n°1,
- Société CHARVET LA MURE BIANCO (Sas Total ENERGIES Proxi Sud Est) pour le lot n°2,

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par la Direction Valorisation Energétique Transfert, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 janvier 2025 a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et d'attribuer les marchés à la société CHARVET LA MURE BIANCO (Sas Total ENERGIES Proxi Sud Est) pour les lots n° 1 et 2 ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer le marché n° 24ACFCS13 pour la fourniture et la livraison de carburant gazole sur les sites de Valserhône et d'Etrembières – lot n°1 avec la société CHARVET LA MURE BIANCO (Sas Total ENERGIES Proxi Sud Est), pour un montant annuel estimé de 124 972,20 euros HT.

**Article 2** : de signer le marché n° 24ACFCS13 pour la fourniture et la livraison de carburant gazole sur les sites de Valserhône et d'Etrembières – lot n°2 avec la société CHARVET LA MURE BIANCO (Sas Total ENERGIES Proxi Sud Est), pour un montant annuel estimé de 58 320,36 euros HT.

**Article 3** : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

23 JAN. 2025

Fait à Valsenhône, le .....

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,  
Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20250123-25DC03-DE  
Date de réception préfecture : 28/01/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20250123-25DC03-DE  
Date de réception préfecture : 28/01/2025